

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 11 JANVIER 2017**

2017-01-11-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 11 janvier 2017 à 19 h aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Jean-Yves Belzile	maire de Sainte-Françoise
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Jean-Noël Bolduc	maire de Saint-Guy
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément

Étaient absents :

M. André Leblond	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Yvon Ouellet	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2017-01-11-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Présentation du portrait démographique et de l'emploi
 - 3.2 Résolution servitude de passage Mont St-Mathieu
4. Développement régional
 - 4.1 Mobilisation relativement au dossier du bois de sciage
 - 4.2 Résolution concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles en appui à l'UPA
 - 4.3 Couverture large bande
5. Matières résiduelles
 - 5.1 Participation à l'actionnariat de la SEMER
6. Correspondances
 - 6.1 Résolution de St-Mathieu
 - 6.2 Demande de Saint-Jean-de-Dieu
 - 6.3 MDDELCC (PGMR)
 - 6.4 SHQ (Montant supplémentaire pour RénoRégion)
 - 6.5 MCC (entente de développement culturel)
7. Divers
 - 7.1 Appui à la municipalité de Saint-Guy pour la réfection de la Route 296
8. Prochain Conseil le mercredi 25 janvier 2017 à 19 h 30 à Saint-Jean-de-Dieu
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2017-01-11-3

3. ADMINISTRATION

2017-01-11-3.1

3.1 Présentation du portrait démographique et de l'emploi

Monsieur Alexandre Gauthier-Belzile, économiste régional à la direction régionale d'Emploi-Québec, présente le portrait 2016-2017 de la MRC des Basques sous cinq angles, soit l'évolution démographique récente, les perspectives démographiques, les emplois et les entreprises de la MRC, les indicateurs du marché du travail ainsi que le revenu d'emploi et les conditions de vie.

2017-01-11-3.2

3.2 Résolution servitude de passage Mont St-Mathieu

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte le contrat de servitude de passage relatif au puisage d'eau et d'aqueduc à intervenir avec Mme Pierrette Lévesque et M. Jean-Claude Vaillancourt de Saint-Mathieu-de-Rieux et autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ledit contrat.

ADOPTÉE

2017-01-11-4

4. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

2017-01-11-4.1

4.1 Mobilisation relativement au dossier du bois de sciage

Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de faire parvenir une lettre au ministre fédéral des Ressources naturelles, ainsi qu'au ministre fédéral du Commerce international afin de demander d'appuyer la démarche de l'industrie du bois de sciage et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province, et ce, afin de s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient au détriment du Québec.

ADOPTÉE

2017-01-11-4.2

4.2 Résolution concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles en appui à l'UPA

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT QUE les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT QUE de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre, sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au gouvernement du Québec :

- de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

ADOPTÉE

2017-01-11-4.3

4.3 Couverture large bande

Des programmes au niveau provincial et fédéral sont annoncés afin de pallier à la couverture déficiente des télécommunications (cellulaire et Internet) en région, mais peu d'actions sont posées. Après discussion, une vérification sera effectuée auprès des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, et ce, dans le but d'obtenir une meilleure desserte sur le territoire.

2017-01-11-5

5. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2017-01-11-5.1

5.1 Participation à l'actionnariat de la SEMER

N'ayant pas assez d'information à ce sujet, ce point est reporté à une séance subséquente.

2017-01-11-6

6. CORRESPONDANCES

2017-01-11-6.1

6.1 Résolution de Saint-Mathieu

La municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux a fait parvenir une lettre à la MRC des Basques informant qu'elle a payé sa cotisation comme membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2017.

2017-01-11-6.2

6.2 Demande de Saint-Jean-de-Dieu

La demande de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu relative à la réfection des chemins et autres infrastructures routières endommagés par les travaux du parc éolien sera traitée au mois de février en collaboration avec le conseil d'administration du Parc Nicolas-Riou.

2017-01-11-6.3

6.3 MDDELCC (PGMR)

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a officiellement adopté le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Basques, conformément à l'article 53.20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et conformément aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015.

2017-01-11-6.4

6.4 SHQ (Montant supplémentaire pour RénoRégion)

Dans le cadre du programme RénoRégion, un montant supplémentaire de 20 000 \$ est mis à la disposition de la MRC des Basques. Ce montant additionnel porte à 147 000 \$ le budget total offert par la Société d'habitation du Québec pour la programmation 2016-2017.

2017-01-11-6.5

6.5 MCC (entente de développement culturel)

Le ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, a annoncé une contribution financière de 5 000 \$ pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Cette contribution, incluant une somme de 2 500 \$ provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois, est accordée à la MRC des Basques à titre de maître d'œuvre de l'entente en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat.

2017-01-11-7

7. DIVERS

2017-01-11-7.1

7.1 Appui à la municipalité de Saint-Guy pour la réfection de la Route 296

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Guy a transmis au ministère des Transports en 1997 la résolution 97.11.14 concernant la reconstruction de la côte sur la Route 296 du côté nord du village;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention viserait à corriger les soulèvements se produisant à chaque année dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère reconnaît la nécessité d'effectuer une intervention majeure sur cette section de la Route 296, que ces travaux sont inscrits dans la programmation, mais que leur réalisation est conditionnelle aux disponibilités budgétaires et aux autres priorités ministérielles en matière d'intervention sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Guy a fait parvenir une autre demande le 9 novembre 2016 et que la réponse du ministère est sensiblement la même;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques appuie la municipalité de Saint-Guy dans ses démarches de reconstruction de la côte sur la Route 296 du côté nord du village et demande une rencontre avec un représentant du ministère des Transports afin de discuter de ce dossier, en plus des autres dossiers du réseau routier sur le territoire de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2017-01-11-8

8. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 25 JANVIER 2017 À 19 H 30 À SAINT-JEAN-DE-DIEU

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 25 janvier 2017 à 19 h 30 au 32, rue Principale Sud à Saint-Jean-de-Dieu.

2017-01-11-9

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 20 h 32.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.